

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



Tel : 27 20 30 90 20 / 27 20 30 90 22

Fax : 20 21 35 87

Email : dgtcp@tresor.gouv.ci

BP V 98 ABIDJAN

Le Directeur Général

Abidjan le 24 AVR 2025

N° 102926 /MFB/DGTCP/DRH/SDGAP/SM/NDM

Destinataires : Mesdames et messieurs :

- l'Inspecteur Auditeur Général du Trésor ;
- le Coordonnateur de l'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie ;
- les Directeurs Centraux ;
- le Comptables Généraux ;
- les Trésoriers Généraux ;
- les Payeurs de District et de Région ;
- les Responsables des Structures Sociales.

Objet : Mobilité 2025

Nombre de pièces jointes : 02

Dans le cadre de la gestion de la Mobilité du personnel au titre de l'année 2025, la Direction des Ressources Humaines (DRH) mettra à votre disposition, par voie électronique, la liste des agents de votre service ayant une ancienneté de cinq (5) ans et plus au poste, au 31 décembre 2024, ainsi qu'une matrice destinée à recueillir les différents souhaits (propositions).

Aussi, je vous invite à informer les intéressés et à recueillir leurs préoccupations particulières que vous transmettez à la DRH par courrier ou par mail à l'adresse suivante : mobilite@tresor.gouv.ci, au plus tard, le vendredi 2 mai 2025.

Les agents éligibles dont les souhaits ne seront pas communiqués dans les délais impartis seront mutés sur la base des nécessités de service.

Par ailleurs, en qualité de Chef de poste, il vous est loisible de formuler des observations particulières, relativement à la situation de vos agents concernés par la mobilité.

J'attache du prix à l'exécution diligente de la présente, en vue d'une gestion efficace de nos ressources humaines.

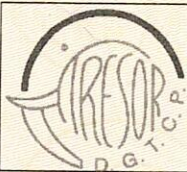


Pour le Directeur Général du Trésor
et de la comptabilité Publique
et par Délégation
Le Directeur Général Adjoint
BEUGRE Koffi Amos

MATRICE DES VILLES PAR ZONE

ZONES	VILLES
ZONE 1	Odienné -Samatiguila- Tengréla- Seydougou-Tiémé–Madinani-Mankono –Dianra- Minignan- Kaniasso – Tienko-Korhogo-Dikodougou- M'Bengué- Sinématiali- Napié- Ferkessedougou – Ouangolodougou- Niellé – Boundiali –Kouto- Gbon- Touba- Borotou- Séguéla- Kani- Massala- Worofla
ZONE 2	Dabakala- BoniéréDougou- Satama Sokoro - Satama Sokoura – Bouna- Nassian- Téhini- Bondoukou – Tanda- Koun-fao- Assuéfry
ZONE 3	Katiola- Fronan- Niakaramadougou- Tafiré- Tortiya- Daoukro- M'bahiakro- Prikro- Ettrokro- Yamoussoukro- Tiébissou - Didiévi - Bouaké - Béoumi –Botro- Bodokro- Diabo- Sakassou- Bouaflé- Djébonoua- Zuénoula – Bonon- Dimbokro- Bocanda – Toumodi- Taabo
ZONE 4	Daloa-Vavoua- Gboguhé- Issia-Saioua - Vavoua - Oumé – Sinfra – Sassandra – San Pédro - Tabou – Soubré -Buyo- Méagui- Grand- Zattry - Fresco- Danané- Zouan-hounien- Bin-houyé – Man- Facobly- Kouibly- Sangouiné- Duekoué- Bangolo – Guiglo –Bloléquin- Toulepleu- Gagnoa- Guibéroua- Ouragahio - Divo – Lakota – Guitry- Hiré
ZONE 5	Abidjan -Abengourou- Bettié- Niablé – Agnibilékrou- Aboisso -Adiaké- Tiapoum- Maféré- Ayamé - Grand-Bassam- Bonoua- Attécoubé - Tiassalé- Sikensi – Agboville- Azaguié- Rubino – Adzopé – Akoupé – Dabou- Grand-Lahou- Jacquerville- Fresco - Bongouanou- Arrah- M'batto





COMITÉ DE GESTION DE LA MOBILITÉ DU PERSONNEL

RAP

RAPPORT D'ENTRETIEN SUR LA
MOBILITÉ DU PERSONNEL

Référence :
DGTCP-DRH-PS2-RAP-...-2025
Date de rédaction : 22/04/2025
Page : 1/

Le (date), le (Chef de poste), a eu un entretien avec les agents dont les identités sont contenues dans le tableau ci-après relativement, à leurs souhaits dans le cadre de la mobilité 2025.

SERVICE :

Nota Bene :

- *Ne choisir qu'une seule ville par zone ;*
- *Aucune ville ne peut être choisie deux (2) fois.*

N°	NOM - PRENOMS - MATRICULE	FONCTION	VILLE 1	VILLE 2	VILLE 3	OBSERVATIONS
1						
2						
3						
4						
5						
6						

Observations particulières du chef de Poste :

Cachet

Signature et

